



MÉMORANDUM

Des listes citoyennes
Van de Burgerlijsten



Déclaration d'union

Nous, listes et mouvements citoyen.ne.s dont les noms et délégués sont mentionnés en signatures, convaincus des valeurs et objectifs qui nous unissent dont les éléments essentiels sont décrits ci-dessous, décidons de nous engager ensemble pour les élections du 26 mai 2019 sur base des principes et règles énoncé.e.s dans ce mémorandum.

Les Droits de l'Être Humain issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'état de droit et la Laïcité sont des principes fondamentaux qui gouvernent toutes nos actions.

Suite aux différentes réunions des listes et organisations citoyennes belges après l'élection communale du 14 octobre 2018, des pistes furent explorées pour servir d'inspiration pour l'établissement d'une stratégie commune en vue des prochaines élections.

Des résultats de ces réunions, nous pouvons dégager les valeurs communes dont les termes ci-après constituent des engagements fermes de la part des signataires pour la durée de la campagne électorale et au-delà pour les futurs mandataires.

Valeurs partagées

De manière spécifique, les signataires s'engagent à promouvoir, respecter et mettre en œuvre les principes suivants :

- **Intérêt Général** : Les signataires s'engagent à placer l'intérêt général au dessus de leurs intérêts personnels, et s'engagent à mener des actions qui ont un impact réel sur le bien-être des citoyens;

- **Démocratie** : Les signataires se déclarent fondamentalement attachés à établir une vraie démocratie dans le respect de la séparation des pouvoirs et de l'État de droit. Pour cela les signataires estiment qu'il est nécessaire de compléter la démocratie représentative existante par des éléments de démocratie participative;

- **Participation** : Les signataires reconnaissent que la participation active des citoyens au pouvoir politique décisionnel est essentielle, et ne doit pas se limiter à l'exercice du droit de vote aux élections une fois tous les cinq ou six ans.

- **Inclusion** : Les signataires s'engagent pour le principe de la plus grande inclusion possible de tous, et en particulier des personnes les plus vulnérables, telles que des personnes sans-abris, personnes marginalisés ou sans-papier; pour une totale égalité des chances au niveau des sexes, des origines culturelles, religieuses et ethniques, de l'handicap ou de l'orientation sexuelle; pour une participation renforcée des résidents non-belges installés de longue durée en Belgique et pour que toute personne soit entendue et accueillie dans le plus grand respect;

- **Bonne gouvernance** : Les signataires s'engagent à rendre les institutions plus accessibles, plus responsables, plus cohérentes, moins bureaucratiques, en somme plus efficaces pour résoudre les problèmes concrets des habitants.

- **Transparence** : le citoyen a droit à connaître tous les actes et toutes les décisions prises dans le cadre de la gestion publique, et disposer des documents relatifs. Ceci pour lui permettre de renforcer son rôle actif dans la gestion de la société.

Outre les principes fondamentaux cités ci-dessus, les signataires sont invités à poursuivre les réflexions avec les citoyens sur les thèmes ci-dessous. Ces principes peuvent être implémentés dans leur région dans le but de former un programme.

Dans un esprit de collaboration, chaque groupe est invité à définir son propre programme adapté à ses besoins et à le partager avec les autres. Chacun est libre de reprendre ou pas des points de programme pour étoffer le sien.

- Tirage au sort comme méthode de gouvernance / de sélection de panels citoyens
- Environnement, Durabilité, Changement climatique
- Education active et citoyenne
- Décumul des mandats, y compris dans la durée
- Consultations d'initiative citoyenne contraignantes/référendum
- Sénat / Jury citoyen
- Mécanismes de redevabilité des mandataires et structures publiques
- Possibilité de révocation des mandataires et mécanismes y afférents
- Coût de la vie et questions socio-économiques
- Simplification administrative et réduction du nombre de niveaux de gouvernements
- Subsidiarité - Prise de décision au plus proche du citoyen
- Probité et éthique de la vie politique
- Défense des biens communs / services publics
- Bien-être / bonheur des citoyens
- Municipalisme

Structure commune

Dès sa création, l'instance de discussion et de décision des actions communes adoptera une méthodologie de travail interne, en assurant une bonne diffusion et des compte-rendus de ses activités et décisions auprès des structures signataires.

Chaque structure signataire sera représentée dans la structure commune par une voix et un délégué, qui sera secondé par un ou deux suppléants.

Les réunions peuvent avoir lieu dans un lieu de rencontre physique mais également en ligne, et il sera ainsi donné la possibilité à tous les signataires de participer aux travaux communs via la mise en partage des documents de travail en ligne.

La structure commune est là comme support pour l'ensemble des listes citoyennes à travers le pays. Les décisions se prennent suivant les méthodes les plus adaptées aux situations et type de décision à prendre. Une certaine autonomie peut être apportée en fonction des niveaux (communal, régional, fédéral & européen)



Approche commune pour les élections du 26 mai 2019

Les signataires du présent mémorandum s'engagent à :

- I.** Désigner les délégués pour chaque structure; formant ainsi la structure commune de discussion et d'action communes,
- II.** Convenir d'une dénomination commune pour notre regroupement de listes afin de marquer une identité commune tout en respectant les spécificités de chaque organisation,
- III.** Clarifier les intentions et capacités de chaque organisation quant à leur participation aux différents scrutins (régional, national, européen),
- IV.** Définir les règles de désignation des candidats élus communs pour chaque niveau d'élections (régionales, fédérales et/ou européennes),
- V.** Mettre en place une structure de campagne avec plan stratégique de communication, de financement, de mobilisation.

En vue des élections régionales : Si la loi le permet, les signataires du présent mémorandum s'engagent à se présenter unis le 26 mai 2019 devant les électeurs et à effectuer les démarches nécessaires en vue de s'apparenter auprès de l'administration publique adéquate.

En vue des élections ne permettant pas l'apparement : Les signataires du présent mémorandum s'engagent à se présenter sous forme d'une liste commune le 26 mai 2019 devant les électeurs.